



Chères concitoyennes et Chers concitoyens,

Je suis bien conscient que je me dois, cette fois-ci, de vous livrer un bref message vous sachant accaparés, depuis plusieurs mois, par différentes publications concernant l'évolution des restrictions sanitaires imposées par la Direction de la Santé publique et notre gouvernement.

Votre organisation municipale a été elle aussi interpellée par cette situation pour le moins imprévisible. Notre équipe municipale s'en est jusqu'à maintenant assez bien accommodée. Dès les premières annonces publiques de la présence d'une pandémie, nous avons pris soin d'analyser de près ce que nous pouvions faire pour apporter un soutien adéquat à notre population. Nous avons cru bon de réduire de façon substantielle nos prévisions de dépenses et mis en place des mesures administratives afin d'alléger le fardeau de nos contribuables en leur permettant de reporter leurs paiements de taxes sans pénalités et intérêts sur les sommes dues.

La réalisation d'activités et certains projets ont été mis de côté afin de simplifier nos responsabilités. Comme la plupart des organisations publiques, nous avons été dans l'obligation de limiter l'accès à nos immeubles municipaux. Nos bureaux municipaux sont encore fermés au public.

Nous avons privilégié les contacts par messageries téléphoniques ou courriels. Évidemment, nous portons une attention toute particulière aux demandes de citoyens désireux d'obtenir un soutien ou un appui afin de contrer les impacts négatifs d'une telle limitation d'accès à nos services.

Depuis l'application des restrictions sanitaires, nos rencontres de travail et séances régulières du Conseil se sont déroulées à huis clos à l'aide de nos équipements numériques qui permettent à ceux d'entre nous qui le souhaitent, d'être chez soi en vidéoconférence. Évidemment, cette situation a créé de profonds changements dans nos façons de faire. Tout récemment, nous avons acquis un équipement qui va nous permettre, au début de l'année prochaine, d'être en contact avec ceux et celles d'entre vous qui le désireront. Vous trouverez, ci-dessous, la façon de faire pour vous joindre à nous, lors du déroulement de nos séances publiques, grâce à la vidéoconférence. Vous serez donc en mesure de nous soumettre directement en temps réel vos questions.

Malgré tout, nous avons été en mesure de livrer au cours de l'année nos services et de répondre de façon satisfaisante aux demandes formulées par nos résidents et villégiateurs. Plus particulièrement, nous avons concentré nos efforts à la préparation de nouvelles politiques, réglementations et projets d'intervention dans le but d'améliorer notre gestion administrative et de nous assurer d'une meilleure planification de nos activités. La préservation de la qualité de notre milieu de vie est au cœur de nos discussions.

Voici brièvement les dossiers qui ont retenus particulièrement notre attention au cours des derniers mois :

- *La préparation des plans et devis concernant le projet de construction de notre nouvelle caserne-incendie ;*
- *La réalisation d'une étude d'ingénierie pour identifier les améliorations techniques à apporter à nos installations de traitement de nos eaux usées dans le but d'accroître notre capacité d'accueil de nouveaux immeubles résidentiels et commerciaux en vue d'assurer la pérennité de notre municipalité à long terme ;*

- *L'adoption d'une politique de gestion des cadres et adjoints administratifs afin de préciser les rôles et responsabilités de nos employés municipaux ;*
- *La mise en vigueur d'une nouvelle réglementation applicable dans notre périmètre urbain concernant les protections obligatoires (clapets) à installer contre les dégâts d'eau.*

De plus, nous sommes venus à la conclusion que nous devons, à ce moment-ci, envisager sérieusement de se doter d'une approche réglementaire fondée sur une vision globale à long terme afin de mieux encadrer l'aménagement et le développement de notre territoire.

Il faut se prémunir contre des gestes déplorables qui provoqueraient la détérioration à long terme de notre territoire. Nous envisageons d'adopter des dispositions normatives visant à mieux contrôler :

- *L'abattage d'arbres ;*
- *L'implantation et l'intégration architecturale des bâtiments ;*
- *La mise en place d'un processus crédible qui nous permettra d'effectuer une inspection rigoureuse de nos installations septiques dans le respect des lois en vigueur et des préoccupations des propriétaires.*

Enfin, nous entrevoyons de souscrire à la création d'un programme de financement pour aider les propriétaires désireux d'effectuer la réfection et la mise aux normes de leurs installations septiques.

En terminant, je veux vous affirmer que votre organisation municipale se veut, d'abord et avant tout, un organisme près de ses administrés et surtout à l'écoute de leurs besoins et préoccupations.

Nos employés municipaux et les membres de votre Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle Période des Fêtes et un Joyeux Noël !

Ghislain Deschênes

Maire

OBJETS NUISIBLES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT

ATTENTION.... ATTENTION.... ATTENTION....

Nous sollicitons la collaboration de la population afin d'éviter de déverser dans les réseaux d'égout sanitaire et pluvial de la municipalité des objets pouvant être nuisibles à leur bon fonctionnement dans le but de prévenir des bris majeurs et onéreux.

C'est inimaginable ce que les gens peuvent rejeter dans nos égouts : matières grasses, huiles et graisses provenant de la cuisson d'aliments, lingettes pour bébé, serviettes de bain, guenilles, couches, serviettes sanitaires, tampons...etc.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE JANVIER 2021

Prenez note que la séance ordinaire du conseil municipal se tiendra à huit clos, **MARDI 12 JANVIER 2021 À 19H30.**

IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT...

Ceux et celles d'entre vous qui le désireront, pourront se joindre à nous, lors de notre séance publique de janvier grâce à notre vidéoconférence ZOOM. Pour ce faire, vous devrez nous faire parvenir vos coordonnées (nom, adresse et courriel) à l'adresse suivante : reception@saint-aubert.net afin que l'on puisse vous inviter par courriel à participer à nos délibérations à l'aide de l'outil numérique ZOOM. À la période de questions prévue à notre ordre du jour, vous serez en mesure de soumettre vos interrogations directement en temps réel à vos élus municipaux.

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX – PÉRIODE DES FÊTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE :

Le bureau de la municipalité sera fermé du 21 décembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021 (date de réouverture).

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-E. HARPE

La bibliothèque sera fermée à compter du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement. LE SERVICE REPRENDRA EN JANVIER 2021 AVEC UN **NOUVEL HORAIRE : MARDI 19H00 À 21H00 ET MERCREDI 13H00 À 15H00**. Notez que la date de réouverture est sujette à changement en raison de la COVID-19. S'il y a confinement, consultez notre page Facebook : **Charles-E.-Harpe**.

Notez également que les soirs de tempête et de grand froid, le service sera suspendu. Veuillez téléphoner avant de vous y rendre au numéro (418) 598-3623.

Prenez soin de vous et Joyeuses Fêtes de la part des Bénévoles de la Bibliothèque Charles-E.-Harpe!

TRAVAUX PUBLICS - RAPPEL

Pour toute urgence ou question relative à l'entretien du réseau routier de la municipalité, nous vous invitons à contacter notre directeur des travaux publics, monsieur Joël Coulombe au numéro (418) 241-6089.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES DANS L'EMPRISE DES VOIES DE CIRCULATION

En période hivernale, **il est interdit en vertu de notre règlement 404-2011, de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 23h00 à 07h00** entre le 15 novembre 2020 et le 15 avril 2021 et plus particulièrement **lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement**.

Une attention toute particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés. Le stationnement des véhicules sur la chaussée empêche d'effectuer correctement les opérations de déneigement tout en augmentant les risques d'accidents.

Une amende au montant de 30 \$ plus les frais, en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué est prévue à tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement.

DÉVERSEMENT DE NEIGE SUR LA CHAUSSÉE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du *Règlement sur les nuisances*, il est interdit de placer ou de déverser de la neige sur l'emprise d'une voie de circulation publique. Cette pratique est dangereuse et peut résulter en un accident malheureux.

S'il y a déversement de neige sur la chaussée, une plainte sera déposée à la Sûreté du Québec et une contravention pourra être émise au contrevenant responsable de cette action.

DÉPÔT DE CENDRES CHAUDES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous désirons rappeler aux propriétaires de systèmes de chauffage au bois qu'il est interdit de déposer des cendres chaudes à même les ordures ménagères. Cette façon de faire peut occasionner des incendies dans le camion servant à la collecte des ordures et endommager considérablement cet équipement. De plus, si vous disposez d'un bac à ordures de plastique, celui-ci peut être endommagé lorsque des cendres chaudes y sont déposées. À ce moment, la garantie couvrant le bac n'est plus valide.

Nous demandons aux propriétaires de ce type de chauffage de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les cendres soient complètement refroidies avant de les placer avec les ordures ménagères. Vous pouvez également disposer de ces cendres d'une façon autre que par leur expédition aux ordures, soit en les utilisant à titre de fertilisant.

ÉCOCENTRE DE L'ISLET

Veillez prendre note que l'Écocentre de L'Islet sera fermé les 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021, et ce, pour la période des Fêtes.

L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, au Québec, plusieurs cas d'intoxications au monoxyde de carbone s'avèrent mortels. Les sources possibles d'émanation de CO sont nombreuses dans votre domicile : poêle à bois ou au propane, cuisinière au gaz, foyer à l'éthanol, système de chauffage au mazout, moteur à combustion laissé en marche dans le garage attenant à votre résidence... Savez-vous comment prévenir les risques d'intoxication?

Notre service de protection incendie vous rappelle l'importance de la présence de l'avertisseur de CO lorsque sont utilisés, dans un espace restreint, des appareils ou équipements à combustion tels qu'un poêle au bois ou au propane, une cuisinière à gaz, un foyer à l'éthanol, un système de chauffage au mazout...



SERVICES DES LOISIRS – PATINOIRE MUNICIPALE

Nous désirons vous informer que Monsieur Steve Fortin, responsable de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021 vous accueillera au Centre des Loisirs, selon l'horaire suivant :

HORAIRE RÉGULIÈRE	JOUR	SOIR
Lundi au vendredi	Fermé	18h00 à 21h00
Samedi et Dimanche	13h00 à 16h30	Fermé
HORAIRE SPÉCIAL	JOUR	SOIR
Jours de congés (Du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021) ou relâche scolaire	13h30 à 16h00	18h00 à 21h00
24 et 31 décembre 2020	13h00 à 15h00	Fermé
25 décembre 2020 et 1 ^{er} janvier 2021	Fermé	Fermé
PATINAGE LIBRE		
HORAIRE	JOUR	SOIR
Lundi au vendredi	Fermé	18h00 à 20h00
Samedi et dimanche	13h00 à 15h00	Fermé
Jours de congés (Du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021) ou relâche scolaire	13h30 à 16h00	18h00 à 21h00
24 et 31 décembre 2020	13h00 à 15h00	Fermé
25 décembre 2019 et 1er janvier 2021	Fermé	Fermé

IMPORTANT :

- **En raison de la COVID-19, des mesures restrictives seront appliquées :**
 - ❖ Limite du nombre de personnes présentes dans le Centre des Loisirs est fixée à un maximum de 10 personnes à la fois exclusivement pour enchausser ou enlever les patins et avoir accès aux toilettes;
 - ❖ Port du masque obligatoire;
 - ❖ Respect des mesures de distanciation de 2 mètres.
- *Veillez noter que durant la période des Fêtes, l'horaire des jours de congés ou de relâche scolaire s'appliquera du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.*
- *Le Centre des Loisirs sera fermé à compter de 15h00 le 24 décembre 2020 et le 31 décembre 2020. Il sera également fermé toute la journée le 25 décembre 2020 et le 1er janvier 2021.*
- *Aucun bâton ne sera toléré à l'extérieur durant la période de patinage libre et dans le corridor d'accès à la patinoire.*
- *De plus, une directive a été adoptée par le Conseil municipal. Il est désormais obligatoire de porter un casque protecteur avec grillage complet ainsi qu'un protège-cou lors des activités.*
- **MAUVAISES CONDITIONS CLIMATIQUES :** *Dans l'éventualité où la patinoire ne pourrait être exploitée en raison de conditions climatiques défavorables, le Centre des Loisirs pourra être exceptionnellement fermé. Nous vous invitons à vérifier au préalable en téléphonant au (418) 598-6855 avant de vous y rendre ou consulter la page Facebook : Municipalité de Saint-Aubert.*

CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES

La Fabrique de Saint-Aubert tient à vous informer de l'horaire des célébrations du Temps des Fêtes :

- Veille de Noël et journée de Noël : 24 décembre 2020 à 20h00 / 25 décembre 2020 à 10h30
- Veille du Jour de l'An : 31 décembre 2020 à 19h30

Pour plus d'informations, consultez le [feuillet paroissial de Décembre 2020](#) sur le site web municipal : saint-aubert.net à l'onglet « Évènements et concours » (côté gauche de l'écran).

Le Comité de liturgie souhaite à chacun et chacune de vous un heureux Temps des Fêtes!